

## **Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 08/2018**

Objet du préavis :

**Rues des Jumelles, du Bornalet, de la Boverie et de la Broye  
Assainissement, eau potable et routes  
Demande de crédit d'étude pour les phases SIA 103 n° 3 et 4**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 08/2019 était composée de Mesdames et Messieurs

- ✓ de Dompierre Muriel
- ✓ Gavillet Sarah maintenant mariée sous le nom de Savary
- ✓ Oulevey Pierre
- ✓ Ney Djordje
- ✓ Marguet Christian
- ✓ Prudhomme Xavier , en tant que président-rapporteur

Monsieur Stéphane Perey a été excusé. Aucun volontaire ne s'est désigné pour le remplacer.

La commission s'est réunie à une reprise, le mercredi 17 septembre 2019 à 19.00 à la salle de la Municipalité. Monsieur le Municipal André Jomini nous a rejoint en cours de séance. Nous le remercions pour sa disponibilité et les réponses apportées.

Tout d'abord la commission aurait souhaité bénéficier d'un lexique permettant de mieux comprendre les différentes abréviations utilisées.

Cela étant dit nous avons compris que les fortes intempéries, dont l'intensité semble progresser au cours des dernières années, engendrent de plus en plus des refoulements importants et des inondations. Ceci a motivé la commune à étudier la mise en séparatif des réseaux de certains quartiers et notamment les Rues des Jumelles, du Bornalet, de la Boverie et de la Broye. Il est à noter que la commune a 40% de séparatif.

Les équipements prévus permettront également d'intégrer les projets d'extension de nouveaux bâtiments industriels et de logements des quartiers du secteur. Ces travaux permettront, en évacuant directement dans la Broye les eaux de ruissellement, de soulager également la STEP.

Enfin le projet prévoit également d'assainir les réseaux d'eau potable, la défense incendie et le cas échéant d'en profiter pour revoir les autres réseaux tels que l'électricité, la fibre optique, etc...

C'est ce crédit d'étude qui est le sujet de ce préavis.

Pour cela un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs ingénieurs civils, deux réponses ont été reçues et l'offre la plus avantageuse représente un montant de CHF 91'545.- TTC, représentant 2.62% de l'évaluation des travaux ; ce pourcentage selon Monsieur Jomini est usuel et ne semble pas être excessif.

Au § 2.1 du préavis nous avons pris connaissance qu'il pourrait y avoir 3 variantes dans la réalisation du collecteur communal EC, l'étude aura ainsi pour but d'analyser laquelle sera la meilleure.

L'ECA participera au crédit d'étude à hauteur de 10%.

Des discussions ont aussi concerné le § 2.5 avec le projet de réalisation de places d'évitement à la rue du Bornalet. Selon les comptages réalisés pendant une semaine du 29 oct. au 05 Nov 2018 ; c'est en tout 1'806 véhicules qui ont circulé. Monsieur Jomini nous a également expliqué que d'autres entreprises pourraient venir s'installer dans cette zone et que différents projets de logements pourraient aussi voir le jour notamment à proximité du séchoir à tabac. Ceci justifierait donc la création de places d'évitement voulues par les habitants proches.

Pour finir nous avons eu confirmation que ce crédit d'étude va effectivement jusqu'à l'appel d'offres afin de pouvoir établir un préavis pour la réalisation des travaux avec des chiffres proches de la réalité.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 08/2019 de la Municipalité du 28 août 2019 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser la municipalité à entreprendre l'étude de l'assainissement des infrastructures et superstructures aux rues des Jumelles, du Bornalet, de la Boverie et de la broye (phases SIA 103 n°3 et 4) pour un montant de CHF 91'545.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;

**Article 2 :** de financer ce crédit de CHF 91'545.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;

**Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 21'545.- TTC relatif à la conduite d'eau et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur les fonds alimentés par les recettes affectées au compte n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs » ;

**Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 70'000.- TTC relatif à la mise en séparatif des eaux, dont il y a lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur les fonds alimentés par les recettes affectées au compte n° 9.280.4630 « Egouts-épuration, travaux futurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Payerne, le 4 Octobre 2019

Pour la commission

Xavier Prudhomme

Président rapporteur